Noel Mouchet Gallet

[illegible] qui ont les parties
[illegible] le enquis
[illegible] les dits fiancailles et publications duement faites des bans
de mariage entre Jean Dagbot veuf de feu Jeanne Brouno du village d'Olonson [illegible] de
nidaillan avec Jeanne de Lanner veuve de feu Jean Templardan vivant a Lyon un
[illegible] morviniere en Connes [illegible] et legitimes par David vicaire [illegible] sans avoir
reconnu aucun empechement fait connoitre au Civil [illegible] le corps du sr
curé de nidaillan [illegible] apres avoir veu leur mutuel consentement les
ai solemnellement conjoint en mariage en presence de Leonard Dagbot, Jean Barbarin
Etienne Leblanc randis lesquels temoins connus qui ont les parties [illegible] signé
le quinze jours [illegible]
a ete baptisé par moi soussigné au village d'Oriaux est né et en la paroisse [illegible]
François Lagrange son parrain a été Leonard Dagbot legitime de Leonard Dubeil et de
qui n'a sçu signer et le parrain a signé avec moi
[illegible]